

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA DROME**  
**COMMUNE DE JAILLANS**

Envoyé en préfecture le 26/11/2019  
 Reçu en préfecture le 26/11/2019  
 Affiché le  
 ID : 026-212603815-20191118-DELIB2019\_53-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil DIX NEUF, le 18 NOVEMBRE à 19 H, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 13    Votants : 15

Date de la convocation : 31/10/2019

**Présents :** ROBERT Isabelle, FOURNAT Jean-Noël, AROD Philippe, SERRADURA Gérard, ACTON Céline, DUMONT Mathieu, VALLA Christophe, VINCENT Annick, ROIBET Régine, VIGNON Virginie, CLAVAISSON Patrice, BONNET Alain, PEYSSON Myriam

**Secrétaire de séance :** M. Alain BONNET

**Absents excusés :** M. DILLMANN Jacques ayant donné pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël  
 M. MACHON Pierre-Olivier ayant donné pouvoir à M. VALLA Christophe

**DELIB 2019-53 : TARIFS 2020 DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes délibérations fixant les tarifs de location de l'ERA et du PATRONAGE et propose au Conseil Municipal de revoir certaines modalités de location.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les tarifs de l'ERA et du Patronage seront les suivants :

ERA				
Période hiver : 01/10 au 31/03			Tarifs 2019 en €	Tarifs 2020 en €
Période été : 01/04 au 30/09				
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	400 €	400 €
		Hiver	500 €	500 €
Personne extérieure à la commune	Week-end	Eté	650 €	650 €
		Hiver	800 €	800 €
FETE DES LABOUREURS			200 €	200 €
Associations locales	Journée (semaine) ou Week end	Eté	100 €	100 €
		Hiver	150 €	150 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALES (Familles rurales/FNACA/Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang)	Journée (semaine) ou Week end	Eté	150 €	150 €
		Hiver	200 €	200 €
Associations extérieures au canton	Journée (semaine) ou Week-end	Eté	650 €	650 €
		Hiver	800 €	800 €
CAUTION			1 500 €	1 500 €
ARRHES		Moitié du montant de la location		

PATRONAGE			2018	2019
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	150 €	150 €
	Week-end	Hiver	200 €	200 €
Habitants de la commune	Tarif journée en semaine	Eté/ Hiver	100 €	100 €
CAUTION			1000 €	1000 €
ARRHES	Moitié du montant de la location			

DIT que les associations communales (Club des Boutons d'Or, le Sou des Ecoles, Tennis Club, ACCA, les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes...) bénéficient de la gratuité pour deux manifestations par an et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3ème manifestation.

DIT que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les associations intercommunales (Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang etc.) bénéficient de la gratuité pour une manifestation par an et que les tarifs de location sont appliqués dès la 2<sup>ème</sup> manifestation.

DIT que le tarif pour frais de chauffage/Electricité/ Entretien est à 50 € pour l'ERA et à 30 € pour le PATRONAGE pour les associations/personnes qui bénéficient de la gratuité des salles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
 Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Mme ROBERT Isabelle

Résultat du vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme  
 A Jaillans, le 18 novembre 2019

